

Faussement accusé Prof de musique blanchi

■ On l'avait faussement accusé de voies de fait envers une élève de 13 ans.

Soulagé d'avoir été blanchi hier d'une accusation de voies de fait envers une élève de 13 ans, l'enseignant Jean Gagnon espère qu'à l'avenir, les cas semblables seront traités à l'école et non pas devant les tribunaux.

GENEVIÈVE GIRARD ET KATIA BUSSIÈRES

Le Journal de Montréal et Le Journal de Québec

Le prof de musique a poussé un soupir de soulagement au prononcé de la décision du juge Jean-Pierre Dumais, qui a cru sa version. Mais les difficultés que cet enseignant a dû traverser le suivront encore longtemps.

Au cours d'une répétition de groupe, en avril dernier, Jean Gagnon avait saisi le bras de l'adolescente après qu'elle eut refusé de participer à l'exercice, ce qui lui avait laissé des marques rouges.



Le professeur Jean Gagnon a été acquitté hier de voies de fait sur une élève qui pesaient contre lui. Andrée Turbide, présidente d'un syndicat de professeurs, était là pour le soutenir.

Contradictions

L'élève avait alors porté plainte à la direction, affirmant que son prof avait «perdu les pédales». Le juge n'a pas cru le témoignage de la jeune fille, qui comportait des contradictions. Il a plutôt estimé que le prof n'avait pas utilisé une force déraisonnable.

«L'enseignant a seulement voulu faire preuve d'autorité. [...] Il a fait un geste anodin pour exercer son autorité et garder l'élève en classe», a dit le juge avant d'acquitter l'homme de 36 ans.

C'est avec beaucoup d'émotion que le professeur a accueilli le verdict. «Je pense aux jeunes à qui j'ai beaucoup aimé enseigner. J'ai reçu beaucoup d'appels et de courriels. Ils seront heureux de savoir que je me tiens debout», a-t-il dit, en sanglots.

«Même si j'ai eu du soutien dans tout ça, ma santé en a pris un coup. Je risquais quand même de perdre mon brevet d'enseignement», a confié le père de famille.

Jean Gagnon ne sait pas s'il reprendra du service dans les prochains mois. «Je suis en réflexion. Les événements sont encore récents. Je vais laisser retomber la poussière. Je suis très fatigué», a-t-il admis.

L'avocat de M. Gagnon, Me Jean Dury, a aussi déploré la judiciarisation de ce type de cause: «Le professeur se retrouve en position délicate et il devient vulnérable lorsqu'il retourne à l'école après son procès. C'est épouvantable.»

Vivement un dialogue

Ce qui désole le plus Jean Gagnon, c'est le manque de dialogue entre les différents intervenants scolaires et les parents des élèves. Même son de cloche du côté de la présidente du syndicat qui le soutenait dans sa démarche judiciaire.

«C'est sûr qu'on est très heureux de la décision, mais ce qui nous désole le plus, c'est d'avoir eu à vivre ça. Il faut trouver des solutions à l'interne, autre chose que la judiciarisation des enseignants», a commenté Andrée Turbide, présidente du Syndicat de l'enseignement des Deux-Rives.